

# VITANET PULVÉ

5 L  
Masse nette  
5,9 kg

## VITANET PULVÉ EST UNE BASE LAVANTE VÉGÉTALE BIODÉGRADABLE

Liquide de couleur ambre contenant des agents non ioniques, des tensio-actifs, des dégraissants, des séquestrants, facilement biodégradable (test OCDE 301 B). VITANET PULVÉ est un produit spécialement conçu pour éliminer les résidus de produits phytosanitaires (sulfonyles, glyphosates...) qui se déposent dans les organes du pulvérisateur (cuve, pompe, rampes, buses, ...). Il permet également de nettoyer et dégraisser efficacement l'ensemble du matériel agricole (tracteur, remorque, pièces mécaniques).

### Doses conseillées :

- **Élimination des résidus de matières actives :**

0,5 % du volume d'eau, soit 5 L pour 1000 L d'eau

- **Nettoyant/dégraissant multi-usages :**

5 % du volume d'eau, soit 0,5 L pour 10 L d'eau de lavage

**Mode d'emploi :** Préparation et conseils d'utilisation NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR APRÈS UTILISATION D'UNE SULFONYLURÉE OU AUTRES MATIÈRES ACTIVES :

1. Diluer le fond de cuve au 1/100, vidanger conformément à la réglementation en vigueur.

2. Effectuer un premier rinçage à l'eau claire de la cuve, faire circuler dans les rampes et les tuyaux puis vider la cuve à nouveau en respectant la réglementation en vigueur.

3. Remplir la cuve avec une quantité d'eau minimale correspondant à 10 % de sa contenance (ex : 200 L pour une cuve de 2000 L). N.B. : Pour les pulvérisateurs non équipés d'un système d'auto-nettoyage à jet rotatif, remplir la cuve à moitié de sa contenance (ex : 1000 L pour une cuve de 2000 L).

4. Verser VITANET PULVÉ à la dose conseillée de 0,5 % (ex : 1 L pour 200 L d'eau).

5. Mettre l'agitation et le système d'auto-nettoyage en marche et envoyer la solution dans les rampes et les tuyaux, en laissant agir 15 minutes avec circulation permanente.

N.B. : Pour les pulvérisateurs non équipés d'un

système d'auto-nettoyage à jet rotatif, s'assurer que la solution nettoyante soit en contact avec toutes les parois de la cuve ainsi que tous les organes de distribution du pulvérisateur. Laisser agir 15 minutes avec une agitation permanente.

6. Vidanger le contenu selon la législation en vigueur.

7. Les filtres et les buses doivent être démontés et nettoyés séparément avec une solution de VITANET PULVÉ à 0,5 L pour 10 L d'eau.

8. Rincer la cuve, les rampes et les tuyaux une nouvelle fois à l'eau claire avec une quantité d'eau minimale correspondant à au moins 10 % de la capacité de la cuve. Vidanger complètement le système.

9. L'appareil de pulvérisation est à nouveau opérationnel.

### NETTOYAGE EXTÉRIEUR DU MATÉRIEL AGRICOLE :

Réaliser un nettoyage grossier puis, pulvériser une solution de VITANET PULVÉ à 5 % (soit 0,5 L pour 10 L d'eau), laisser agir 15 minutes et rincer au nettoyeur haute pression.

**Compatibilités :** La compatibilité de VITANET PULVÉ n'est pas garantie avec d'autres produits de rinçage.

**Emballage vide :** Réutilisation interdite. Lors de l'utilisation du produit, rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.



C - CORROSIF

Hydroxyde de sodium • N° CAS 1310-73-2 • N° CE 215-185-5

R34 Provoque des brûlures. S23 Ne pas respirer les brouillards. S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. S36/S37/S39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (Si possible lui montrer l'étiquette).

Tenir hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires. Agiter avant emploi. Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans un endroit frais et sec. **CONSERVER À L'ABRI DU GEL** et à température constante. Emballage : Réemploi interdit. Rincer le bidon plusieurs fois. Notre responsabilité se limite à la fourniture du produit dans son emballage d'origine scellé, à son utilisation conforme, à la dose d'emploi recommandée. Les risques éventuels inhérents au stockage, à la manipulation, à l'utilisation sont à la charge de l'utilisateur.



Agriculture